



SPASER 2026-2028

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables.

Sommaire

I.	Contexte.....	3
II.	Le SPASER, qu'est-ce que c'est ?	4
III.	Axe n° 1 : La Gouvernance.....	6
IV.	Axe n° 2 : La Responsabilité environnementale.....	7
V.	Axe n° 3 : La Responsabilité sociale	8
VI.	Axe n° 4 : La Responsabilité économique	9

I. Contexte

Les marchés publics sont responsables d'environ 10% de l'empreinte carbone de l'Union Européenne avec un poids d'environ 15% du PIB. En France, ils représentent 10 % du PIB national.

Face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux, l'intégration du développement durable dans les politiques publiques est devenue une nécessité.

Dans ce contexte, la transition écologique s'impose dans le secteur du logement, responsable d'environ 30 % des émissions de CO2 en France.

Le **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)** instauré par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire représente un outil stratégique d'engagements concrets dans les achats publics des pouvoirs publics. Il s'agit de transformer la commande publique en un levier puissant pour une économie durable et sociale plus juste.

Rendu obligatoire par le Code de la Commande Publique en son article L.2111-3, le SPASER doit permettre de définir une politique d'achats responsables.

Les objectifs de commande publique durable, dans ses volets sociaux et environnementaux, s'inscrivent dans l'Agenda 2030 des Nations Unies ; la commande publique constitue un levier formellement identifié par les Objectifs de développement durable (ODD 12).

Plus spécifiquement, l'Etat réalise périodiquement un Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAD) dont le plus récent concerne la période 2022-2025. Il se veut comme « *une véritable feuille de route nationale, doit porter des objectifs ambitieux aux fins d'accompagner les acteurs et d'accélérer le changement de pratiques.* »

Troyes Aube Habitat, premier bailleur social du territoire, et la Siaba gèrent à eux deux environ 22 000 logements locatifs sur l'ensemble du département de l'Aube et une petite partie de la Marne.

Chaque année, Troyes Aube Habitat attribue entre 200 et 300 marchés.

Pour l'année 2024, le montant des dépenses s'élève à **environ 67 millions d'euros** (50 millions d'euros en investissement et 17 millions d'euros en fonctionnement). La grande partie de celles-ci bénéficie au secteur du bâtiment pour les marchés de construction, de réhabilitation et d'ingénierie.

C'est dans ce contexte que Troyes Aube Habitat a d'ores et déjà décidé de s'inscrire dans la durée en faveur de la transition écologique du fait de son projet d'entreprise : la décarbonation de son parc immobilier.

Le **SPASER mutualisé de Troyes Aube Habitat & de la Siaba** vient donc s'intégrer dans la continuité de ce projet et se veut être une feuille de route qui doit permettre de renforcer la cohérence et l'efficacité opérationnelle de l'ensemble des actions menées.



II. Le SPASER, qu'est-ce que c'est ?

Le **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)** est ainsi un outil de performance et de mesure de l'achat public durable.

Il est également un vecteur de communication qui permet d'informer de la politique menée en matière d'achat durable et d'afficher clairement les objectifs programmés dans ce sens.

« Ce schéma, rendu public, détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. »

Article L.2111-3 du Code de la Commande Publique

La notion de SPASER a ainsi été introduite par le Code de la Commande Publique. Plus récemment, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code et l'application de l'article 35 de la Loi Climat & Résilience, a abaissé le seuil d'obligation de rédaction du SPASER pour l'ensemble des acheteurs publics dès 50 millions d'euros de dépenses annuelles (en fonctionnement et en investissement).

Par ailleurs, les achats publics sont soumis à d'autres textes en vigueur qu'il y a lieu de prendre en compte :



Loi AGEC – Anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020)

Obligation pour les acheteurs d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Loi REEN – Réduction de l'empreinte environnementale du numérique (2021)

Obligation pour les acheteurs de diminuer leur impact environnemental numérique.



Loi Climat & Résilience portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (2021)

Plan National d'Actions pour l'achat public durable (PNAD) 2022-2025

Obligation pour les acheteurs d'atteindre 30% de marchés contenant au moins une disposition sociale et 100% des marchés contenant une disposition environnementale d'ici 2026

Obligation pour les acheteurs à compter du 1^{er} janvier 2030 de prévoir l'utilisation de matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique.



Loi Industrie verte (2023)

Double objectif de créer de nouveaux emplois sur le territoire pour favoriser une réindustrialisation décarbonée de la France et produire plus propre.



Ce premier schéma doit ainsi permettre d'ancrer des pratiques nouvelles sur le long terme. Pour autant, sa mise en œuvre est attendue sur une **première période allant de 2026 à 2028**. Il est établi sous 4 axes.

L'axe de la gouvernance : élément clé pour garantir son suivi dans le temps et tendre à une amélioration continue de la démarche. Cet axe vise à organiser l'achat responsable et optimiser la performance économique des achats.



L'axe environnemental : entendu au sens large, cet axe permettra de systématiser les considérations environnementales dans les marchés publics, d'augmenter le recours aux biens issus du réemploi et de la réutilisation, de renforcer la valorisation des déchets, ...



L'axe social se veut vecteur d'insertion des publics éloignés de l'emploi, de développement des achats inclusifs en faveur des personnes en situation de handicap ou encore de lutte contre les discriminations.



Enfin, **l'axe économique** a pour vocation de promouvoir et de simplifier l'accès à la commande publique auprès des entreprises et des acteurs notamment du territoire tout en donnant de la visibilité de notre stratégie d'achat.

III. Axe n°1 : La Gouvernance

Objectif 1

Suivi du Guide interne des achats intégrant les obligations sociales et environnementales

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Suivi de la bonne application par l'ensemble des services	Service des marchés publics	Bilan annuel au Conseil d'Administration	Annuellement

Suivi de la Charte régionale de la Commande Publique Grand Est

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Suivi des objectifs fixés à la signature	Service des marchés publics	Atteinte des objectifs annuels avec transmission à Grand Est Développement	Annuellement

Objectif 2

Formation des collaborateurs à l'achat responsable

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Mise en place d'un plan de formation (interne et/ou externe) pour l'ensemble des collaborateurs étant amené à rédiger et exécuter des marchés publics afin de les sensibiliser et les outiller quant aux achats responsables	Service des marchés publics / Direction des ressources humaines	Nombre de personnes formées annuellement	2027

Objectif 3

Mise en place d'une nomenclature et d'une cartographie des achats en vue de la mutualisation des achats

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Mise en place d'une nomenclature des achats propres à l'office permettant d'identifier les opportunités de mutualisation et conduisant à la mise en place d'une cartographie des achats	Service des marchés publics	Validation de la nomenclature par le Conseil d'administration puis présentation du bilan annuel	2026
Création d'une cartographie des achats sur la base de la nomenclature		Validation du principe de cartographie par le Conseil d'administration puis présentation du bilan annuel	Annuellement à compter de 2027
Mise en œuvre de procédures mutualisées en fonction des données issues de la nomenclature		Nombre de marchés mutualisés	Chaque année à compter de la validation de la nomenclature en 2026

IV. Axe n°2 : La Responsabilité environnementale

Objectif 1

Recours aux biens issus du réemploi et de la réutilisation

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Intégration des exigences issues de l'article 58 de la loi AGEC pour les familles d'achat concernées	Service des marchés publics / Services opérationnels concernés	% de dépenses consacrées aux biens issus du réemploi et de la réutilisation	Annuellement

Mise à disposition des matériels informatiques à des structures nécessiteuses

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Mise en place d'une politique de reconditionnement des matériels informatiques en vue de la mise à disposition à titre gracieux à des structures (associations, ...)	Direction des Systèmes d'information	Nombre de matériels donnés	Annuellement

Objectif 2

Intégrer des matériaux biosourcés ou bas-carbone dans les projets de construction et de rénovation

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Prévoir, pour chaque année, l'utilisation de matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 1 construction neuve ou en réhabilitation lourde afin d'anticiper l'obligation de 25 % à échéance 2030	Service des marchés publics / Pôle maîtrise d'ouvrage - patrimoine	Nombre de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés ou bas-carbone	Avant 2030 avec suivi annuel

Objectif 4

Systématiser les considérations environnementales dans les marchés publics de travaux, de fournitures et de services

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Intégration dans les documents de marchés de travaux des clauses environnementales (cycle de vie, performance énergétique, végétalisation, ...) et des critères d'attribution (modalités d'exécution, ...)	Service des marchés publics	Nombre et % par type de marchés de travaux et de fournitures et de services incluant une clause et un critère	Annuellement
Intégration dans les pièces de marchés de fournitures et de services des clauses environnementales (cycle de vie, coût global, verdissement des fournitures, ...) et des critères d'attribution (bonne pratique de fabrication, livraison, ...)			

Objectif 3

Amélioration de la gestion des déchets dans toutes les familles d'achat

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Mise en place d'un critère d'attribution et/ou des prescriptions techniques au sein du cahier des charges	Service des marchés publics / Services opérationnels concernés	Nombre de marchés intégrant des critères ou des prescriptions de valorisation des déchets	Chaque année

Mise en place d'une politique interne de gestion des déchets

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Mise en place d'actions interne à l'office visant à limiter et/ou valoriser les déchets de toute sorte	Direction générale	Nombre d'actions internes mises en place	Chaque année

V. Axe n°3 : La Responsabilité sociale

Objectif 1

Développer la clause d'insertion sociale par une diversification dans l'ensemble des marchés pour toutes les familles d'achat

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Prévoir autant que possible suivant le type et la pertinence du marché une clause sociale d'insertion	Service des marchés publics / Services opérationnels	Nombre et % de marchés prévoyant une clause d'insertion sociale pour chaque type (travaux, fournitures, services)	Annuellement

Objectif 2

Réserver une partie des marchés à des structures d'insertion

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Prévoir une part de marchés à des structures d'insertion professionnelle pour des personnes éloignées de l'emploi	Service des marchés publics / Services opérationnels	Nombre de marchés réservés	Annuellement

Objectif 3

Développer le partenariat avec les structures de l'ESS et du handicap

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Augmenter le recours aux entreprises adaptées (EA), aux entreprises sociales et solidaires (ESS), aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou toute autre structure ayant cette vocation	Service des marchés publics / Services opérationnels	Nombre de marchés réservés à des structures de l'ESS et du handicap	Annuellement



VI. Axe n°4 : La Responsabilité économique

Objectif 1

Transmettre la programmation annuelle des achats

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Mise en ligne à minima sur le site internet de l'acheteur du programme annuel des achats tant en investissement qu'en fonctionnement afin de permettre une plus grande visibilité auprès des partenaires	Service des marchés publics	Communication effective	Annuellement

Objectif 2

Etablir une communication avec les chambres consulaires

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Transmission des AAPC aux différentes chambres consulaires du territoire et ce, en fonction de la pertinence des procédures (seuil, emblématique, ...)	Service des marchés publics	Nombre d'AAPC transmis	Annuellement

Objectif 3

Allotir pour favoriser l'accès à la commande publique aux TPE et PME

Objectif	Acteur	Indicateur	Echéance envisagée
Faciliter l'accès à la commande publique autant que possible en prévoyant l'allotissement autant que possible	Service des marchés publics	Nombre de lots au regard du nombre de procédures	Annuellement

